

# HISTOIRE DE LA SOURCE SAINTE ESTEVE

LA SOURCE QUI A SAUVE SAINT CHAPTES





En Janvier 1855, après la forte mortalité de 1854 due à l'épidémie de fièvre typhoïde prise dans un premier temps pour le choléra : 54 décès entre le 1<sup>er</sup> Juin et le 30 Septembre 1854, le Docteur REILHE alerte le Maire et son Conseil qui décident qu'on ne peut accepter plus longtemps cette situation. A Saint-Dézéry, une source est inexploitée, il faut demander au Maire de cette commune de la céder.

Le 1<sup>er</sup> Juin 1855, le Maire de Saint-Dézéry répond à la demande de Saint-Chaptes : « après avoir consulté son conseil municipal ainsi que les plus imposés des habitants, ils ne sont pas opposés à céder une partie de l'eau de la « Saint-Estève » à Saint-Chaptes. »

Le jaugeage de la Saint-Estève est alors demandé en Juin 1855, afin de savoir si elle peut alimenter Saint Chaptes d'une façon continue. Monsieur de Saint-Férial, Agent voyer en chef du Gard, le fera pour la somme de 114 Francs qui sera réglée sur le budget de St Chaptes.

Echange d'un abondant courrier entre les Maires de Saint-Chaptes, de Saint-Dézéry, le Sous-Préfet et le Préfet. En particulier, en janvier 1860, après la visite du Sous-Préfet, Monsieur Chabanon Maire de Saint-Chaptes ne pouvant supporter plus longtemps ces discussions sans fin, supplie le Préfet de bien vouloir intervenir auprès de Saint-Dézéry. L'expropriation est demandée en Mai 1860, Saint-Dézéry trouvant toujours une excuse pour refuser. Le Préfet se fâche et tranche en Septembre 1860 en intimant l'ordre de cession de la fontaine. Mais il faudra encore de nombreuses discussions sur la taille des bassins à construire et l'achat, en Mars 1867, du terrain sur lequel se trouve la source, pour qu'enfin, début 1868, les premières bornes fontaines apparaissent dans Saint-Chaptes.

## LES BORNES FONTAINES

Après avoir acquis le droit d'utiliser la source de la Sainte Estève, le Conseil Municipal débattit le 5 Septembre 1864, de l'emplacement des fontaines. Donnons la parole aux élus de cette époque :

« Le village étant étendu et tendant à s'étendre, il est donc nécessaire de prévoir 3 bornes fontaines au départ, sachant qu'on pourra en ajouter par la suite, selon le besoin (la Place de la Croix n'est qu'à 75 mètres de la Place de la Mairie).

Les eaux de la Ste Estève seront conduites à la Place de la Mairie où une fontaine sera un élément agréable au milieu des platanes que l'on vient d'y planter.

La seconde sera placée sur la petite Place formée par la démolition de l'ancienne école, au midi du Temple et alimentera la rue du Chemin d'Uzès (avenue de la République) qui se prolonge tous les jours, la rue de la Poste (rue Comandant Mézergues), celle du Bastié (?), une grande partie du tour de Village, et jusqu'au château de Monsieur de Fontarèches (fils de la Comtesse de Brueys).

La troisième au centre de la population importante du Galafres, contre le mur couchant de la maison de Paul Sayerle.

Les 3 bornes couleront constamment. »

Très vite on s'aperçoit qu'il en faudrait deux supplémentaires. On décide donc d'en mettre une avec piston (robinet) au quartier des Mazes, et une identique derrière l'Eglise près de M.Béchar, le pâtissier. On mettrait également un piston à celles du Temple et du Galafres.

En 1875 on remplace les auges par des bassins assez grand pour que le bétail puisse s'y abreuver toute l'année. Ces bassins, mis en place aux endroits où il y a nécessité, il faut donc prendre pour base le nombre de bêtes e somme de chaque quartier. On en mettra donc : un au Temple et un au Galafres, celle située derrière l'Eglise, ne sera pas munie de bassin, mais elle déversera les eaux dans une coquille ou auge munie d'un fer pour porter les seaux et les cruches et assez grande pour permettre de boire à une ou deux bêtes de somme.

En janvier 1922, on décide également de proclamer un règlement d'utilisation des fontaines :

« Les fontaines et abreuvoirs sont réservés aux bêtes qui ne doivent jamais être seules et toujours attachées, accompagnées d'une personne assez forte pur les maîtriser, et éviter ainsi tout accident.

Interdiction de dégrader, déposer des ordures et laver le linge et autres objet dans et hors des fontaines et sur les places où elles sont établies.

Ne pas laisser bois, pierres, charrettes, tonneaux, cornues, et autre qui encombreraient la voie publique. »

La fontaine du Temple



La fontaine de place de l'Ancienne Mairie

PREMIERE PROPOSITION DE SAINT-DEZERY

20 MARS 1855

- Un petit revenu annuel.
- Deux bassins de dimensions convenables :
  1. pour abreuver les bestiaux.
  2. pour laver le linge.

SECONDE PROPOSITION DE SAINT-DEZERY

31 MARS 1858

- Une indemnité pour Saint-Dézéry selon la quantité d'eau prise :
  - 2 500 francs pour  $\frac{1}{3}$  de pouce.
  - 3 000 francs pour  $\frac{1}{4}$  de pouce.
- Deux bassins :
  - un pour les bestiaux.
  - un pour laver le linge.
- Réserve de 550 litres d'eau par heure, tube placé dans la construction aux frais de Saint-Chaptes.
- Entretien de la fontaine et des bassins.
- Le tube sera mis dans un canal de 5 m de long et 30 cm de large, destiné à abreuver les bestiaux.
- Le canal déversera les eaux dans un bassin pour laver de 5 m de long sur 2 m de large et 1 m de profondeur.
- Les habitants de Saint-Dézéry resteront propriétaires de ces ouvrages.
- Tout sera construit aux frais de Saint-Chaptes. Les bords des bassins seront en pierre de taille dure.
- Une somme de 3 250 Francs sera versée pour réfection des conduits des autres sources. Cette somme sera donnée avant le début des travaux.
- Saint-Dézéry reste propriétaire de la source et des travaux.

## CONTRE PROPOSITION DE SAINT-CHAPTES

1<sup>er</sup> MAI 1858

- Saint-Chaptès devient propriétaire de la source de Saint-Estève et de ses abords.
- Il sera payé par Saint-Chaptès pour concession des eaux la somme de 2 000 francs. ;
- Sur place, pour l'usage accidentel des passants de Saint-Dézéry ou de partout ailleurs, il faudrait aménager un tube coulant d'un volume de  $\frac{1}{4}$  de pouce, ce qui ferait 210 l/h soit 1 l/h pour chaque habitant ou 24 l/jour.
- Le tube adapté à une fontaine-borne coulera dans un canal de 2 mètres de long sur 30 cm de large et se déversera dans un bassin de 1 mètre de profondeur, 2 mètres de large et 4 mètres de long.
- Lors des étés 1858 et 1859, distribution d'eau de la source de Saint-Estève est faite aux habitants de Saint-Chaptès prélevée dans un tonneau et on ne déplore aucun cas de typhoïde.

## REPONSE DU 2 MAI 1858

### Demande complémentaire

- Volume d'eau fourni par la fontaine au plus bas étiage : 2 pouces  $\frac{1}{2}$  d'eau est une quantité suffisante pour la boisson d'une population de 800 habitants.
- Il faut augmenter de  $\frac{1}{3}$  ces prévisions de début Mai à fin Août inclusivement pour « l'industrie du ver à soie et l'enlèvement des récoltes »

Saint Chaptès accepte toutes les propositions. Mais les discussions continuent.

EXTRAITS DE LA LETTRE écrite par Me CHABANON, Maire de St Chaptès à MONSIEUR LE PREFET DU GARD , confiant à son supérieur la nécessité d'avoir de l'eau potable pour le village.

EXTRAITS DE LA LETTRE écrite par Me CHABANON, Maire de St Chaptès à MONSIEUR LE PREFET DU GARD, confiant à son supérieur la nécessité d'avoir de l'eau potable pour le village

Il m'est permis au  
Maire de la Commune de St Chaptès  
De l'avoir l'honneur d'exposer à Monsieur  
le Baron Dülisbert, premier  
Magistrat du Département, que sa  
commune languit depuis longtemps après  
la solution d'une question prioritaire qui  
intéresse au plus haut point la santé et  
le bien-être de la population et dont le  
vœu général n'a jamais pu aboutir.

Elle consiste en la création d'une  
fontaine qui serait alimentée par une  
source intarissable située à deux kilomètres  
en avant de la Commune et dont la  
cristallinité est toute liée par sa situation  
topographique.

Cette source qui n'est qu'à quelques  
mètres du territoire de St Chaptès appar-  
tient à la Commune de St Dizéry et  
c'est en vain que depuis très-longtemps  
la Commune de St Chaptès en sollicite la  
concession.

Depuis que j'ai eu l'honneur  
d'être à la tête de l'Administration de  
cette dernière Commune toute ma sollicitude  
a été de répondre à ce vœu si souvent répété  
mais comme à mes prédécesseurs le Conseil  
municipal de St Dizéry me fait une oppo-  
sition qu'on peut qualifier de systématique  
et d'autant plus inexplicable que  
cette source, située à 2 kilomètres en avant des  
dernières maisons de St Dizéry n'est  
d'aucune utilité à cette population, attendu que  
à deux pas de sa naissance elle se perd dans un  
fosse et que l'unique village de St Dizéry  
possède au milieu de la place publique une  
très-belle fontaine à quatre tuyaux qui donne  
abondamment en toute saison bien qu'on en  
laisse perdre les trois quarts faute de fonds  
pour la réparer, fossés qui se creusent dans la  
terre offerte par St Chaptès à titre d'indemnité.

Cependant, Monsieur le Préfet  
St Chaptès en confiance pendant quatre  
ou cinq mois de l'été et le manque d'eau potable  
nouveau pendant sept à huit ans la  
fièvre typhoïde qui a décimé la population.

Dans cette triste situation j'ai dû en  
référer à Monsieur le Sous-Prefet d'Uzès  
qui a bien voulu se transporter sur les lieux  
visiter la source, voir la situation de la  
Commune et me le conseiller de faire distribuer  
en attendant avec un tonneau de l'eau de  
cette source à la population de St Chaptès  
heureux avis que je me dois exprimer de  
mettre à discussion pendant les étés 1873 et 74

et pendant ces deux étés nous n'avons pu en  
explorer un seul cas de fièvre typhoïde.

La cause de l'épidémie connue,  
ne pouvant rien obtenir de la Commune de  
St Dizier, j'ai dû me livrer à des recherches  
minutieuses pour trouver de l'eau potable  
dans notre territoire; peines et dépenses  
inutiles, la fontaine de St Dizier est la  
seule qui puisse nous empêcher de  
mourir de soif.

En face d'une situation si triste,  
ne pouvant continuer indéfiniment la distribu-  
tion d'eau au moyen d'un tunnel, sans  
de voir reparaitre l'épidémie aussitôt que  
nous serons réduits à l'eau malsaine de nos  
puits, je n'ai pu prendre sur moi, Monsieur le  
Préfet, la responsabilité d'un pareil état  
de choses et je viens en toute confiance vous  
demander une ligne de conduite, solliciter  
même votre appui.

Il n'est pas douteux, Monsieur  
le Préfet, que votre haute intervention  
ne fasse comprendre au Conseil municipal  
de St Dizier ses véritables intérêts  
et ne l'amène à une concession, surtout  
s'il est menacé d'une expropriation pour  
cause d'utilité publique.

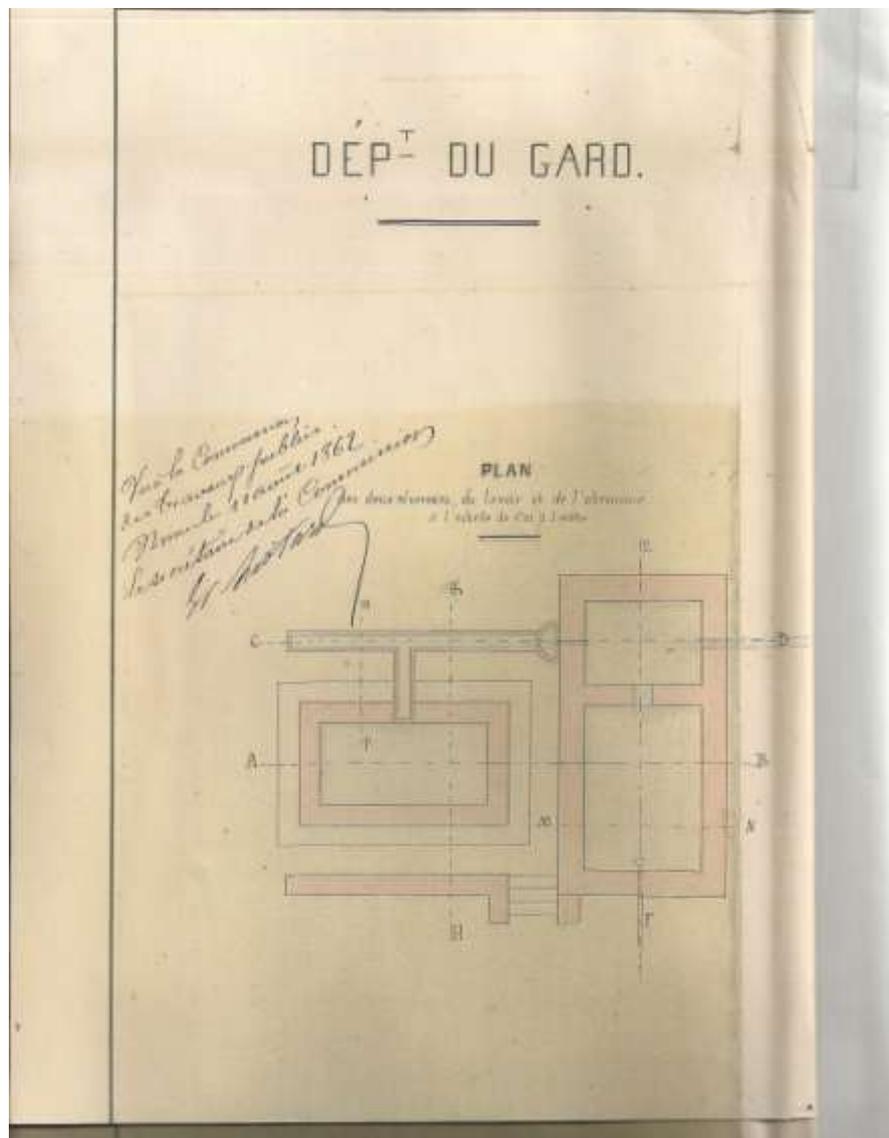
Votre sagesse appréciera ce  
si l'expropriation est le seul moyen  
d'arriver à une solution et que ce  
vrait nous soit accordé la population  
de St Dizier vous en conservera une  
reconnaissance sans bornes.

C'est avec les sentiments les plus  
respectueux que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble et très-dévot  
serviteur.

LES BASSINS ET FONTAINES CONSTRUITS PAR SAINT CHAPTES POUR L'USAGE DE SAINT DEZERY SUR LE LIEU DE LA SOURCE DONT IL A ACQUIS LE TERRAIN.



CARACTERISTIQUES DE LA SOURCE  
DE LA SAINT ESTEVE APRES JAUGEAGE  
EFFECTUE PAR M. SAINT-FERRIOL, AGENT VOYER EN CHEF DU DEPARTEMENT

**1° JAUGEAGE**

- Le jaugeage de la Source de la Ste Estève a été fait par 3 fois.
  - En 1858
  - En 1861
  - En 1906

Les résultats sont les mêmes quelques soient les dates :

- 19 litres 8 par minute
- Soit 27500 litres / 24 heures déduction faite des 1000 litres que se réserve Saint Dézéry.

**2° PARCOURS A EFFECTUER**

Eau va de la source à la Place de la Mairie : Conduite en ciment de 0.08 de diamètre intérieur.

Elle alimente une fontaine à vasque avec motif, puis se ramifie vers les principales rues du village en 4 bornes fontaines en fonte avec de grands abreuvoirs.

**3° LONGUEUR ET PENTE DU PARCOURS**

Longueur du parcours : 2 250 mètres.

Dénivellation entre le point de départ (source) et le point d'arrivée (Mairie du village) : 15.05 mètres.

Pente moyenne : 0.0067 mètres.

**4° COUT DES TRAVAUX EN 1864 :**

17.750 francs de l'époque.

## LE PROBLEME DE L'EAU A SAINT CHAPTES AUTOUR DE 1860

### Etude de l'alimentation en eau du village

Avant 1860, l'alimentation en eau du village se faisait par des puits et des citernes. Une vingtaine de maisons avaient des puits situés dans des terres plus humides, pour les autres, les puits et citernes se tarissaient dès la saison sèche. Ces puits et citernes étaient suffisants pour une grande partie de l'année. En été, les habitants remplissaient les citernes avec l'eau prise au GARDON. D'où les épidémies de fièvre typhoïde qui décimaient la population.

On estime à cette époque, que : 2 pouces  $\frac{1}{2}$  d'eau est une quantité suffisante pour la boisson d'une population de 800 habitants.

Il faut augmenter de  $\frac{1}{3}$  ces prévisions de début Mai à fin Août inclusivement pour « l'industrie du ver à soie et l'enlèvement des récoltes ». La Ste Estève est donc suffisante à cette époque.

En 1906, on évalue à 80 m<sup>3</sup> par jour, les besoins de la population et qu'il faut donc journallement :

- Pour les habitants : 32 000 litres
- Pour les « bestiaux » : 17 000 litres
- Pour l'usage agricole : 32 000 litres

Cela représente 80 000 litres d'eau. Or la Ste Estève ne fournit que 27 500 l. (déduction faite de la retenue de St Dézéry), et l'on considère que les puits alimentés fournissent 4 à 5 000 litres d'eau. Cela représente une quantité journalière de 32 000 litres Donc environ 50% des besoins.

On propose donc de faire un château d'eau sur la colline de Pied MARCET.